

ANNEXE 2

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE CHANGEMENT D'USAGE A TITRE PERSONNEL
D'UN LOCAL D'HABITATION EN LOCATION MEUBLEE DE COURTE DUREE – TEMPORAIRE**

LOCATION MIXTE ou LOCAL ASSOCIE A LA RESIDENCE PRINCIPALE

(art. L631-7 et suivants du Code de la
Construction et de l'habitation)

<p>La présente demande devra être adressée à :</p> <p style="text-align: center;"><i>Ville de La Rochelle 3 place de l'Hôtel de Ville - BP 1541 17086 LA ROCHELLE CEDEX 02</i></p>	<p><u>Cadre réservé à l'administration :</u></p> <p style="text-align: center;"><i>Date de dépôt : N° d'affectation :</i></p>
--	---

I – Renseignements concernant le propriétaire

Indivision : Oui Non

- **Vous êtes une personne physique**

N° SIRET :

Nom :

Nom d'usage :

Prénom :

Coordonnées du propriétaire :

N° rue :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Courriel :

Téléphone :

Si mandataire :

Nom :

Nom d'usage :

Règlement fixant les conditions de délivrance des autorisations permanentes et temporaires de changement d'usage des locaux à usage d'habitation et déterminant la compensation par quartier sur le territoire de la commune de La Rochelle

Annexe à la délibération du Conseil communautaire du 13 novembre 2025

Prénom :

Coordonnées du mandataire :

N°:

Libellé de la voie :

Code postal :

Ville :

Pays :

Courriel :

Téléphone :

• Vous êtes une personne morale

Dénomination de la société :

n° SIRET :

Forme juridique de la société (SCI, SAS, EI...):

Représentée par :

Nom :

Nom d'usage :

Prénom :

Domiciliation de la société :

N°:

Libellé de la voie :

Code postal :

Ville :

Pays :

Courriel :

Téléphone

Si mandataire :

Nom :

Nom d'usage :

Prénom :

Coordonnées du mandataire :

N°:

Libellé de la voie :

Code postal :

Ville :

Pays :

Courriel :

Téléphone :

II - Renseignements du local objet du changement d'usage (un formulaire par adresse de changement d'usage)

N° fiscal du local :

(consulter mon espace particulier / rubrique « bien immobilier » sur impot.gouv.fr)

Adresse du local :

N° :

Libellé de la voie° :

Bâtiment :.....Escalier :.....Etage :.....Porte :.....N°lot(s) si copropriété :.....

Référence cadastrale : N° de lot_ _ _ Section :_ _ _ Parcelle :_ _ _

Surface de plancher (m²) :

Le local est-il situé dans une copropriété : oui non

L'activité de location de courtes durées est elle conforme au règlement de copropriété : oui non



LOCAL ASSOCIE A LA RESIDENCE PRINCIPALE DU DEMANDEUR

La location d'un local d'habitation en tant que meublé de tourisme, ~~location meublée de courte durée~~ associé à la résidence principale du demandeur concerne la situation suivante (article 5.2.4 du règlement) :

"Les personnes physiques qui souhaitent louer un local associé à leur résidence principale sous la forme d'un meublé de tourisme peuvent obtenir une autorisation de changement d'usage temporaire. Elles doivent justifier pour cela de la situation du meublé de tourisme au sein de l'enveloppe bâtie de leur résidence principale ou, au sein de l'unité foncière sur laquelle est implantée leur résidence principale et en constituant une annexe"

S'agit-il d'un renouvellement : Oui Non

Si oui merci de préciser le n° de l'autorisation précédemment délivrée :

Règlement fixant les conditions de délivrance des autorisations permanentes et temporaires de changement d'usage des locaux à usage d'habitation et déterminant la compensation par quartier sur le territoire de la commune de La Rochelle

Annexe à la délibération du Conseil communautaire du 13 novembre 2025

OU

LOCAL FAISANT L'OBJET D'UNE LOCATION MIXTE

La location mixte consiste en la location estudiantine durant neuf mois minimum et touristique durant une période estivale de trois mois ou bien à la location en bail mobilité pour une durée minimale de 6 mois. Ces autorisations sont délivrées, à titre dérogatoire, aux personnes physiques ou morales pour une durée d'un an. Ces autorisations de changement d'usage à titre personnel sont non cessibles et sont délivrées sans compensation.

S'agit-il d'un renouvellement : Oui Non

Si oui merci de préciser le n° de l'autorisation précédemment délivrée :

III - Attestation du demandeur

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation ;

Je reconnais être parfaitement informé(e) que les locaux d'habitation faisant l'objet d'un conventionnement public ou privé ou d'aides publiques en application des articles L. 831-1 et D. 321-23 ne pourront pas faire l'objet d'une autorisation de changement d'usage ;

Je reconnais être informé(e) que l'autorisation de changement d'usage est accordée sous réserve des droits des tiers et en particulier des stipulations du règlement de copropriété ;

En réalisant cette demande j'atteste que les locaux concernés par la demande sont conformes aux règles d'urbanisme et sanitaires (Règlement Sanitaire Départemental, logement décent) en vigueur ;

J'atteste que le local objet du changement d'usage conserve les aménagements existants indispensables à l'habitation à savoir : cuisine ou coin cuisine aménagé, salle de bain, sanitaire (wc séparé de la cuisine et de la pièce où sont pris les repas), chauffage, une pièce principale ayant : soit une surface habitable au moins égale à 9 m² et une hauteur sous plafond au moins égale à 2,20 mètres, soit un volume habitable au moins égal à 20 mètres cubes ;

Je suis informé(e) que, le local objet de la présente demande, peut, le cas échéant, faire l'objet d'une visite par les agents dûment habilités à cet effet ;

Je reconnais être informé(e) que tout dossier incomplet entraîne le rejet de plein droit de la demande à l'issue du délai pour fournir les pièces manquantes ;

Je suis informé(e) que toute indication frauduleuse pourra faire l'objet d'un retrait, à tout moment, de l'autorisation délivrée ;

- Je reconnais avoir pris connaissance des informations, droits et devoirs attachés à la présente demande.

Fait à : le :

Signature :

Note d'information sur le traitement de vos données personnelles

Les données à caractère personnel recueillies font l'objet d'un traitement informatique dont les responsables conjoints sont la Ville et la Communauté d'agglomération de La Rochelle que vous pouvez joindre à l'adresse suivante : Mairie de La Rochelle – 1 rue de l'Hôtel de Ville – CS 61541 – 17086 La Rochelle Cedex 2. Les informations collectées dans ce formulaire permettent un traitement de données ayant pour finalité l'instruction de votre demande d'autorisation de changement d'usage de votre local d'habitation.

Ce traitement de données est juridiquement fondé par le respect d'une obligation légale.

Vos données sont destinées aux agents de la Ville de La Rochelle et du service Tourisme de la Communauté d'agglomération en charge de l'instruction de votre dossier, et seront conservées selon les délais légaux en vigueur. A l'issue de cette période, vos données seront supprimées ou anonymisées et ne pourront plus être exploitées à cette fin.

Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée.

Conformément à la réglementation (UE) 2016/679 du Parlement Européen en matière de données à caractère personnel, vous disposez des droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition et de limitation de vos données, ainsi que du droit de déterminer le sort de vos données après votre décès. Vous disposez également d'un droit de recours auprès de l'autorité nationale de contrôle (CNIL) en cas de difficultés en lien avec la gestion de vos données personnelles, ou auprès du Délégué à la protection des données de la Ville de La Rochelle (dpd@ville-larochelle.fr).

ANNEXE 2bis : LISTE DES PIECES A FOURNIR

- Attestation notariée ou titre de propriété du demandeur
- Copie du bail meublé étudiant (d'une durée fixée à 9 mois minimum conformément à l'article 25-7 de la loi du 6 juillet 1989) révolu ou en cours OU du bail ou des baux mobilités de 6 mois révolus ou en cours, au titre de l'article 5.2.3 du règlement.
- Plan de l'unité foncière ou plan de l'enveloppe du bâti du demandeur intégrant le local objet de la demande d'autorisation de changement d'usage, au titre de l'article 5.2.4 du règlement.
- Copie du diagnostic de performance énergétique, compris entre les classes A et E ou, à compter du 1^{er} janvier 2034 entre les classes A et D.

L'administration se réserve le droit de demander toute pièce complémentaire nécessaire à la bonne instruction du dossier.